



Détergents
Dégraissants

BIOTECH 3002 - R109

FLUIDE DE NETTOYAGE ET DE DEGRAISSAGE BIOTECHNOLOGIQUE



**FACILEMENT
BIODÉGRADABLE PAR
LE TEST OECD 301 B
(SUIVI DU DÉGAGEMENT
DE CO2 AU COURS DE
LA DÉGRADATION).**

**TOTALEMENT
BIODÉGRADABLE PAR
LE TEST OECD 302 C
(SUIVI MANOMÉTRIQUE
AU COURS DE LA
DÉGRADATION).**



**PRODUIT NON
TOXIQUE
SANS COV
SANS ODEUR
BIODEGRADABLE
A 100%**

UTILISATIONS :

BIOTECH 3002 s'utilise pur pour toutes opérations de dégraissage, de nettoyage ou de dilution en remplacement des fluides hydrocarbures. Il est utilisable en fontaines y compris en fontaines biologiques, par aspersion ou par pulvérisation, à chaud jusqu'à 80°C sous ultrasons ou par tous procédés manuels.

BIOTECH 3002 démontre une efficacité accrue sur la plupart des polluants : Huile minérale, huile de colza, huile d'emboutissage, huile soluble, goudrons, bitumes, ...

Efficacité sur polluants : Essence = Excellent / Fuel = Excellent / Graisse minérale = Bonne efficacité avec action mécanique

Graisse synthétique = Bonne efficacité avec action mécanique / Pâte d'emboutissage = Bonne efficacité avec action mécanique

Encre de sérigraphie textile non sèche = Bonne efficacité avec action mécanique / Encre de sérigraphie UV non polymérisée = Bonne efficacité avec action mécanique

Il ne nécessite aucune autorisation ou déclaration d'emploi auprès des autorités administratives (Décret 2002-680). BIOTECH 3002 permet de s'affranchir immédiatement de l'Arrêté du 29 Mai 2000 concernant les émissions de COV. D'autre part, il ne fait pas l'objet d'une surveillance médicale particulière. L'absence de solvant dans sa formulation l'exempte d'une inscription au tableau n°84 des maladies professionnelles.

Non inflammable, BIOTECH 3002 supprime toute obligation de classement de la zone d'utilisation en zone ATEX (Arrêté du 8 Juillet 2003).

Ne contenant pas de solvant, n'émet aucune vapeur. Il est pratiquement inodore. Non entêtant, il est agréable à utiliser. De plus, non irritant et non sensibilisant, il est très peu desséchant pour les tissus lipocutanés. Cette préparation ne contient aucune substance répertoriée comme explosible, comburante, extrêmement inflammable, facilement inflammable, inflammable, cancérigène, mutagène, toxique, toxique pour la reproduction, nocive, irritante, sensibilisante, corrosive ou dangereuse pour l'environnement (Arrêté du 9 Novembre 2004).

MODE D'EMPLOI :

BIOTECH 3002 est utilisable au chiffon, en fontaine, par aspersion, par immersion, avec ou sans agitation.

BIOTECH 3002 peut être recyclé à 240 °C à pression atmosphérique ambiante, et à 165 °C sous vide.



DILUTION / INFO TECHNIQUE :

BIOTECH 3002 s'utilise pur, à froid ou à chaud jusqu'à 80°C. Il ne peut pas être utilisé en phase vapeur.

CARACTÉRISTIQUES	NORME	VALEURS	UNITÉ
Point éclair vase clos	NF EN 22719	>130	°C
Teneur halogénés totaux	GC-MS	0	ppm
Teneur en benzène	ASTM D 4367	0	ppm
Teneur en aromatiques	NF EN 15553	0	%
Point de trouble		1	°C
Point d'auto-inflammation	ASTM E 659	> 300	°C
Limite inférieur d'explosivité		Non explosif	%(v/v)
Limite supérieur d'explosivité		Non explosif	%(v/v)
Teneur en COV		0	ppm
Teneur en solvant		0	ppm
Teneur en soufre		0	ppm

SÉCURITÉ D'EMPLOI :

Etat physique : Liquide limpide

Conservation : Stocker sous abri en ambiance tempérée avant utilisation. Réaliser un essai de compatibilité préalable sur les matériaux sensibles et les peintures faiblement réticulées, en cas de contact prolongé.

Consultez notre Fiche de donnée de sécurité sur www.roga.fr

Essai préalable recommandé.

SARL ROGA - 460 Avenue Gaston Fébus - 64170 ARTIX - Tel : 05.59.60.93.80 / 05.59.53.97.33

www.roga.fr

PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL
 GARANTIE : Les indications mentionnées sur nos fiches sont le résultat d'essais objectifs communiqués par nos laboratoires à titre d'information. Elles ne sauraient cependant constituer une garantie ni engagement de notre part. La manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappant à notre contrôle, il importe à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que celui-ci convient parfaitement tant qu'à l'usage auquel il le destine, tant qu'à la résistance ou à la sensibilité des supports sur lesquels il est appliqué. Par conséquent, notre responsabilité ne saurait être engagée dans le cas de dommages ou de dégâts. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison.

